

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 19 décembre 2024, d'agréer la constitution d'une société d'investissement à capital variable dénommée **ATTIJARI PREMIUM SICAV**, promue à l'initiative de ATTIJARI GESTION. La SICAV présente les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: SICAV obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Capital initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 71-2024 du 19 décembre 2024
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: ATTIJARI GESTION
Dépositaire	: ATTIJARI BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: ATTIJARI GESTION
Distributeurs	: ATTIJARI GESTION et ATTIJARI BANK
Siège Social	: Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac-1053 Tunis